



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SEMAINE  
DE L'INTÉGRATION**  
DU 17 AU 21 OCTOBRE

**Dossier de presse**



Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et la délégation interministérielle chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (DIAIR), avec ses autres partenaires interministériels, travaillent au quotidien, partout en France, pour l'intégration des étrangers.

Après un franc succès de la première édition 2021 pendant laquelle 170 événements avaient été organisés dans toute la France par les préfetures et leurs partenaires, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et les autres parties prenantes organisent la deuxième édition de la Semaine de l'Intégration des étrangers primo-arrivants.

**La semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants 2022** est le moment fort pour valoriser les initiatives, les réalisations et la mobilisation continue de tous les acteurs, ministères, collectivités territoriales, associations, entreprises engagées pour l'intégration. Cet événement vise également à faire connaître davantage l'offre de services disponibles auprès du public concerné.

**Cette année, elle aura lieu du lundi 17 octobre au vendredi 21 octobre 2022.**

### **Agenda de la semaine**

- ➡ **Lundi 17 octobre** - La première journée de la Semaine sera dédiée aux événements de lancement dans tous les territoires.
- ➡ **Du mardi 18 au jeudi 20 octobre** - seront organisés partout en France, dans l'ensemble des départements plusieurs événements autour des 8 thématiques constituant le parcours d'intégration : l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture et au sport, à l'apprentissage du français, des valeurs de la République et de la citoyenneté, de l'engagement citoyen et le programme AGIR (accompagnement global et individualisé des réfugiés).
- ➡ **Vendredi 21 octobre** - Séminaire national d'échanges entre les acteurs et parties prenantes de la politique publique d'intégration.

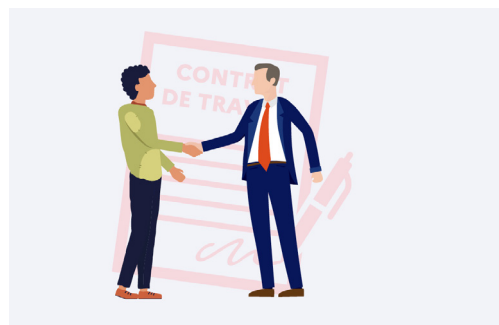
L'implication des services territoriaux pour l'accueil des personnes primo-arrivantes est totale. À l'occasion de cette semaine, de nombreuses initiatives locales seront mises en avant partout en France. Vous les retrouverez grâce à un **agenda national des événements**

**<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/semaine-de-lintegration-du-17-au-21-octobre/carte-interactive-des-evenements>**

### L'emploi

L'intégration par l'emploi des étrangers primo-arrivants constitue une priorité affirmée par les comités interministériels à l'intégration du 5 juin 2018 et à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 au cours duquel deux objectifs prioritaires ont été dégagés :

- La reconnaissance des acquis de l'expérience et des qualifications professionnelles obtenus dans le pays d'origine,
- et l'intégration professionnelle des femmes primo-arrivantes qui accèdent plus difficilement à l'emploi et à la formation professionnelle.



Cette priorité, rappelée dans l'instruction ministérielle du 25 janvier 2022, préconise la mise en œuvre d'actions dédiées à l'emploi des femmes étrangères primo-arrivantes par la prise en compte des freins périphériques à l'emploi tels que la mobilité, le faible niveau de langue française ou la difficulté à faire garder de jeunes enfants. Elle est réaffirmée dans l'appel à projets national 2022 du Programme budgétaire 104 « Intégration et accès à la nationalité française » qui cible pour la première fois des projets d'accompagnement vers l'emploi dédiés au public spécifique des femmes étrangères primo-arrivantes.

L'accompagnement vers l'emploi est également facilité par la reconnaissance des diplômes ainsi que par la valorisation des qualifications et expériences professionnelles acquises à l'étranger, qui permettent d'améliorer l'employabilité des étrangers primo arrivants et de lutter contre le déclassement. La direction générale des étrangers en France (DGEF), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ont entrepris ces dernières années d'adapter la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) et d'accompagnement vers la valorisation des qualifications au moyen de dispositifs plus accessibles au public étranger.

### L'accès au logement

La question de l'insertion par le logement est au cœur des politiques d'intégration des personnes primo-arrivantes, en particulier réfugiées. De nombreuses évolutions sont en cours pour améliorer les parcours de ce public : systématisation de l'accompagnement individuel et global avec, pour tous les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), suivi social vers l'emploi et vers le logement, formation des travailleurs sociaux du dispositif national d'accueil (DNA) sur l'accès au logement et mise en œuvre de la plateforme nationale de mobilité géographique qui propose des solutions de relogement aux réfugiés en région.

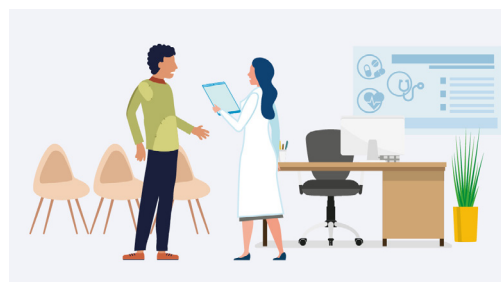


Depuis 2018, des instructions annuelles organisent le cadre de l'action publique et ont permis d'accélérer le rythme de relogement. Ainsi, depuis 2018, ce sont plus de 50 000 logements qui ont été mobilisés en faveur des réfugiés permettant le relogement d'environ 80 000 réfugiés. Pour l'année 2022, l'instruction annuelle du 10 juin 2022 a fixé un objectif national de mobilisation de 17 000 logements supplémentaires, dont 1 000 en mobilité géographique.

La Semaine de l'intégration est l'occasion de mettre en avant les différents projets d'accès au logement des personnes primo-arrivantes, en particulier réfugiées.

## La santé

La santé est un droit universel et un facteur fondamental pour l'intégration dans la société d'accueil. Les besoins de santé des étrangers primo-arrivants sont en partie semblables à ceux de la population générale, avec des vulnérabilités particulières au regard d'un parcours d'exil souvent éprouvant qui peut fragiliser leur santé physique ou mentale. La méconnaissance du système de santé et la maîtrise limitée de la langue française peuvent venir entraver l'accès effectif aux soins.



Ainsi, la prise en compte des besoins de santé des étrangers primo-arrivants répond à des enjeux forts de santé publique et individuelle. Cette nécessité est affirmée par les comités interministériels à l'intégration du 5 juin 2018 et le plan « Vulnérabilités » du 28 mai 2021, qui se sont donnés pour objectifs prioritaires d'améliorer l'accès effectif aux soins grâce à la mobilisation du droit commun et à la mise en œuvre de dispositifs dédiés tel le recours à la médiation et à l'interprétariat linguistique pour les étrangers non francophones.

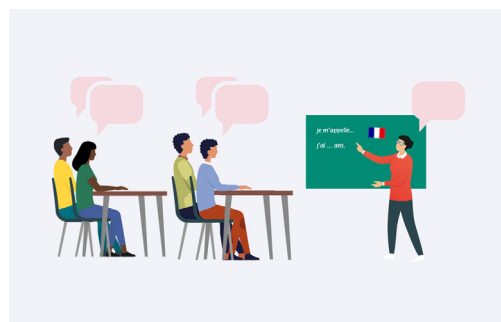
Cette priorité, soulignée dans l'instruction ministérielle de 2022, s'appuie sur un parcours de santé structuré et précoce reposant sur des actions de prévention, d'information et d'orientation. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'expérimentation du rendez-vous de prévention santé proposé aux signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) les plus vulnérables lors de la signature du contrat, permettant de procéder à certains diagnostics et d'opérer une orientation personnalisée vers le parcours de soins adéquat.

L'accès aux services de santé et aux soins est également un levier de prévention et de lutte contre la pauvreté, tel que souligné dans la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté d'octobre 2018 qui préconise la mise en place d'actions pour éviter le non-recours aux soins.

## L'apprentissage du français

L'apprentissage de la langue française est un volet majeur du parcours d'intégration républicaine des étrangers allophones qui s'installent durablement dans notre pays et une condition essentielle pour s'intégrer socialement, devenir autonomes dans les démarches administratives, trouver un emploi, participer à la scolarité de leurs enfants.

En 2018, le comité interministériel à l'intégration a décidé le doublement des heures de formation linguistique et la mise en place d'un nouveau forfait de 600 heures au bénéfice des étrangers non-lecteurs, non-scripteurs dans la langue



d'origine, dans le cadre du CIR mis en œuvre par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Au-delà de la formation linguistique du CIR qui a fait l'objet de nouvelles améliorations en 2022, des dispositifs complémentaires et acteurs financés par l'État œuvrent également sur les territoires pour l'apprentissage linguistique en faveur des étrangers primo-arrivants, comme par exemple le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants » (OEPRE), les ateliers sociolinguistiques, les plateformes d'évaluation et de coordination linguistique, etc.

La Semaine de l'intégration est l'occasion de valoriser les acteurs de l'intégration, de faire connaître aux étrangers primo-arrivants la variété des possibilités d'apprentissage du français disponibles et enfin de mettre en lumière les bénéficiaires de ces actions à travers les événements et les rencontres.

## Les valeurs de la République et la citoyenneté

Alors que la France accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers d'étrangers et que la cohésion nationale est un enjeu grandissant dans notre pays, il est essentiel d'expliquer et de promouvoir les valeurs de la République et la notion de citoyenneté auprès des nouveaux arrivants. Cette promotion des principes républicains est mise en œuvre dans le cadre du CIR mais également par l'action d'une diversité de partenaires associatifs.

En 2018, le comité interministériel à l'intégration a décidé de doubler le nombre de journées consacrées à la formation civique dans le cadre du CIR, passant de 2 à 4 jours.

Obligatoire et prescrite par l'OFII au moment de la signature du CIR, la formation civique vise plusieurs objectifs :

- Faciliter l'appropriation des principes de la République par les étrangers primo-arrivants.
- Faire connaître les règles de vie en France (valeurs, usages, démarches administratives...) et répondre aux besoins pratiques des étrangers pour rendre plus rapide leur accès à l'autonomie.
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et les missions du service public de l'emploi.

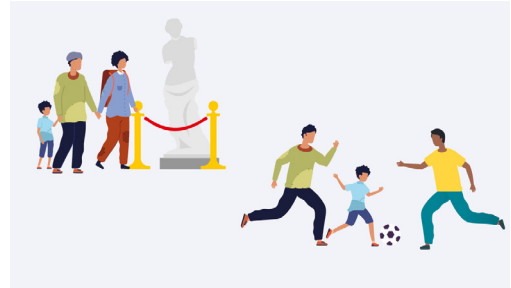
Cette formation est constituée de cinq thématiques : le portrait de la France, la santé, l'emploi, la parentalité et le logement.

Outre l'État, des associations portent des projets pour diffuser les principes de la République, les valeurs de citoyenneté et du « vivre ensemble » sous différentes formes (rencontres, théâtre forum, programmes de parrainage citoyen, etc.). La Semaine de l'intégration est l'occasion de valoriser ces initiatives, de mettre en lumière les bénéficiaires de ces dispositifs.



## La culture et le sport

La culture et le sport sont des vecteurs d'intégration, de cohésion sociale et de dialogue interculturel. L'accès aux lieux de culture, comme les monuments historiques, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les conservatoires ou les écoles de musique et aux pratiques culturelles, notamment associatives, favorisent l'appropriation de la langue française, font découvrir la société française, ses valeurs républicaines. Cet accès permet de tisser des liens avec les habitants au cours des différentes activités.



La Semaine de l'intégration est l'occasion de développer l'accès des primo-arrivants aux arts et à la culture, de mettre en avant des travaux d'artistes et de professionnels migrants du secteur culturel et de contribuer à l'évolution des regards de notre société sur ces populations par le biais d'évènements accessibles au plus grand nombre.

Les pratiques sportives sont aussi des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnels. Développer la pratique d'activités physiques et sportives (APS) favorise la création de lien social, de dialogue interculturel et renforce le « vivre ensemble ». Aussi, la mobilisation des acteurs du sport est importante car la pratique sportive permet de contribuer au processus d'intégration des étrangers primo-arrivants. Elle favorise l'implication dans la vie associative, pour certains, l'entrée dans une dynamique de professionnalisation par l'accès à des qualifications permettant l'exercice de la profession d'éducateur sportif.

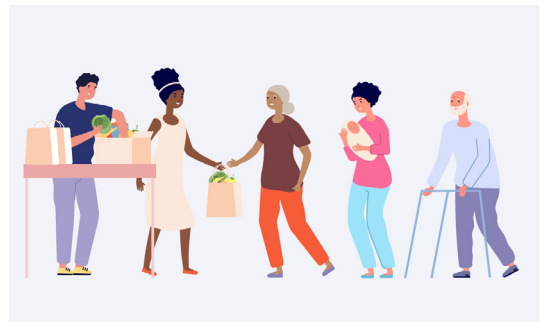
Par ailleurs, la pratique sportive constitue un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Elle insuffle des valeurs, permet de tisser des liens, favorise l'appropriation de la langue française.

La Semaine de l'intégration est l'occasion de promouvoir les actions facilitant l'accès des étrangers primo-arrivants aux activités physiques et sportives, de mettre en avant des initiatives territoriales impliquant les services publics, le mouvement sportif fédéral et le tissu associatif.

## L'engagement citoyen

Plusieurs actions ont été engagées par la DIAIR et la DGEF pour favoriser un engagement réciproque des Français et du public primo-arrivant, dont les réfugiés, contribuant ainsi à créer des liens entre eux et avec la société d'accueil.

Le service civique est un axe phare de la politique d'engagement de la jeunesse, porté par la DIAIR et la DGEF. Le programme Volont'R propose aux jeunes français et européens de réaliser des missions au profit des publics étrangers et permet aux jeunes primo-arrivants, dont les réfugiés, de bénéficier de missions de service civique adaptées et renforcées. Il contribue au changement de regards sur les migrations.



#### **RAPPEL :**

**Le service civique** est une période d'engagement longue, moyennant une indemnité et proposant aux jeunes un tutorat et un accompagnement à leur projet d'avenir.

**Le programme Volont'R** offre aux jeunes volontaires étrangers primo-arrivants des cours de français langue étrangère, un tutorat et un accompagnement renforcé dans leur projet d'avenir professionnel.

Près de 12 000 jeunes ont bénéficié du programme depuis son lancement : 11 000 volontaires français ou européens et plus de 900 jeunes étrangers dont les réfugiés. Le service civique facilite l'intégration sociale, culturelle, voire professionnelle des jeunes étrangers.

## **Le programme AGIR**

500 000 bénéficiaires de la protection internationale sont installés en France, dont plus du tiers se sont vus accorder le statut au cours des dernières années. L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale (BPI), est un enjeu majeur pour la cohésion de notre société. Destinés à rester durablement sur notre territoire, ces derniers doivent pouvoir accéder en particulier à un travail et à un logement, facteurs essentiels d'intégration. Les programmes d'accompagnement global, chargés d'apporter une réponse individualisée aux différents besoins de prise en charge rencontrés par les BPI dans leurs parcours d'intégration, présentent le plus de garantie de succès avec un accès pérenne de leurs bénéficiaires à l'emploi et au logement.



Dans cette perspective, lors du séminaire de clôture de la semaine de l'intégration du 17 octobre 2021, la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté a annoncé la généralisation d'un accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) vers le logement et l'emploi.

Ce programme constitue l'un des axes prioritaires de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et se déploie dans 27 départements métropolitains en 2022 pour se généraliser progressivement à l'ensemble du territoire d'ici 2024.

Les services territoriaux de l'État sont des acteurs essentiels du programme AGIR puisqu'ils sont responsables de son déploiement aux niveaux régional et départemental ainsi que du suivi de sa mise en œuvre opérationnelle en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration, en particulier les opérateurs de l'État, dont l'OFII et le Service public de l'emploi, les collectivités territoriales, les associations et les représentants du monde économique.

La Semaine de l'intégration est l'occasion de présenter ce programme territorialisé de l'État alors qu'il entre dans sa phase de déploiement opérationnel dès cet automne dans les 27 premiers départements.

---

Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08  
Tél. : 01 40 07 22 22  
Mél : [service-presse@interieur.gouv.fr](mailto:service-presse@interieur.gouv.fr)